



Communauté de communes des Vallées  
de la Tille et de l'IGNON

## **BUDGET 2016**

### **Note de synthèse**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' *« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

L'article L 5211-36 précise que :

*« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».*

Cette note répond à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Covati ([www.covati.fr](http://www.covati.fr))

Le vote du budget répond à quelques principes :

- ✓ Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. En général, la Covati vote le budget dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars.  
Le budget 2016 a été voté le 23 mars 2016.
- ✓ La communauté de communes ne compte pas 1 seul budget mais 6 :
  - **Le budget principal** qui retrace les nombreuses activités et compétences de la Covati (actions sociales, affaires scolaires, Voirie, Equipements et infrastructures, Développement économique, urbanisme, Tourisme, Ordures Ménagères, Secrétariat de Mairie, administration générale...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) et les dotations de l'Etat.
  - **Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**  
Ce service fonctionne en régie avec du personnel de la communauté de communes et du personnel mis à disposition par une commune membre.
  - **Le budget annexe Immeuble Trésorerie**  
La Covati gère, entretien et loue le bâtiment à la direction des finances publiques pour abriter la trésorerie d'Is-sur-Tille.
  - **Le budget annexe Parc d'activités du Seuil de Bourgogne**  
Ce budget est lié à la zone d'activités de 30 hectares située à Til-Châtel.
  - **Le budget annexe Office de Tourisme**  
L'office de Tourisme est géré par du personnel de la communauté de communes
  - **Le budget annexe Ecole de Musique**  
Les enseignants de l'école de musique sont des employés de la Covati.
- ✓ **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- ✓ **Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- ✓ **La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les budgets présentés ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 10 février dernier.

Récapitulatif global des budgets 2016 :

<b>BUDGETS 2016</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Encours dette au 31/12/2015</b>
<b>Budget Général</b>	6 127 578	779 167	6 906 745	1 054 778
<b>SPANC</b>	53 746	106 060	159 806	-
<b>Immeuble Trésorerie</b>	13 725	24 258	37 983	40 905
<b>Parc d'activités Seuil de Bourgogne</b>	276 974	408 289	685 263	1 347 122
<b>Office de Tourisme</b>	87 015	4 520	91 535	-
<b>Ecole de Musique</b>	269 266	1 090	270 356	-
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>6 828 304</b>	<b>1 323 384</b>	<b>8 151 688</b>	<b>2 442 805</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>7 148 393</b>	<b>1 325 389</b>	<b>8 473 782</b>	
<b>Excédent budgétaire</b>	<b>320 089</b>	<b>2 005</b>	<b>322 094</b>	

Les budgets 2016 ont été dressés avec intégration des résultats constatés dans les différents comptes administratifs 2015 préalablement votés.

**LE BUDGET PRINCIPAL**

**I) Section de fonctionnement**

**A – Les Dépenses**

Le budget s'élève à 6 127 578 € concernant les dépenses de fonctionnement.

La mise en place d'une gestion rigoureuse du budget est rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Les principales évolutions concernent :

- Les attributions de compensations versées aux communes membres du fait du passage de la Covati en Fiscalité Professionnelle Unique. Cette ligne budgétaire n'existait pas en 2015.
- Un versement au budget annexe du parc d'activités pour compenser l'échéance d'emprunt et une partie du déficit. Cette dépense n'existait pas en 2015.

- Le partenariat avec la CCI concernant le développement économique qui initialement était dans le budget annexe du Parc d'Activités et qui a été intégré au budget principal.
- La participation versée à la commune d'Is-sur-Tille pour maintenir le service d'accueil à l'emploi.
- L'analyse intercommunale des besoins sociaux confiée au CCAS d'Is-sur-Tille.
- L'entretien de bâtiments
- Le virement pour équilibre de la section d'investissement

Des économies ont été réalisées notamment sur :

- le poste des subventions
- les frais d'entretien de certains équipements
- certains services (balayage et ingénierie voirie) ont été supprimés suite à réorganisation en groupements d'achats
- la participation du budget principal à l'école de musique

1- Les charges de gestion (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 579 020 € contre 585 450 € en 2015. Ce chapitre a été globalement revu à la baisse, malgré des augmentations prévues notamment sur le poste entretien de bâtiment (20 000 €), service d'accueil à l'emploi (6 500 €), analyse des besoins sociaux (7 000 €).

2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels sont en légère hausse 1 749 590 € contre 1 726 672 €, soit une augmentation de 1.33 % comparé à 2015.

Avec les activités périscolaires et notamment les nouvelles activités périscolaires (NAP) il est constaté une augmentation du volume horaire d'activités ce qui nécessite ½ équivalent temps plein supplémentaire.

Ce chapitre intègre également les contraintes liées à la réglementation (majoration des cotisations retraites, évolution du point d'indice...) ainsi que le glissement vieillesse technicité.

3- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont en augmentation (1 726 872 € reversé aux communes pour compenser la perte de fiscalité professionnelle). Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) reversé à l'Etat est également en légère hausse de 1 400 €.

4- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

C'est dans ce chapitre que l'on trouve les subventions et les participations. Malgré une baisse du versement des subventions aux associations (- 66 563 €), le montant est en hausse de 106 847 € par rapport à 2015. Cela est dû au reversement prévu au budget annexe parc d'activités (170 000 €) et la participation au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM) et au Syndicat de Pays liée à l'évolution du nombre d'habitants de la collectivité (+ 10 076 €).

5- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt en légère diminution puisqu'il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2015. Mais ce chapitre est tout de même en légère hausse (+ 5 442 €) en lien avec les intérêts inhérents à la ligne de trésorerie.

6- Equilibre de la section d'investissement (chapitre 023)

Le financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement composé de :

- La dotation aux amortissements : 58 110 € (67 246 € en 2015)
- Le virement de la section de fonctionnement 282 378 € soit 137 222 € de plus qu'en 2015.

**B – Les Recettes**

Le montant des recettes s'établit à 6 439 592 € soit un excédent budgétaire dégagé de 312 044 €.

Les recettes sont composées :

- Des impôts et taxes pour 3 936 343 € soit 61 % du budget (dont 914 104 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Des dotations de l'Etat et de subventions pour 1 172 420 € (18 % des recettes)
- De participations diverses 658 265 € (10 % du budget recette)
- Du report du résultat constaté au compte administratif 2015 de 444 689 €
- Des remboursements de personnel à hauteur de 178 100 €
- Des produits divers et produits exceptionnels pour 49 775 €

La fiscalité

Le coefficient de revalorisation des bases locatives a été établi par la loi de finances à 1 %. Les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxes foncières) ont été calculés avec une augmentation de 2 %.

La dotation de l'Etat

Le montant des dotations n'est pas connu à la date du vote du budget.

Néanmoins, la dotation devrait se situer aux alentours de 190 000 € soit 50 000 € de plus qu'en 2015 déduction faite de la participation au déficit de l'Etat d'un montant de 90 000 €.

Cette augmentation est liée au changement de fiscalité (passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique) qui permet de percevoir, au regard des compétences de la collectivité, une dotation d'intercommunalité bonifiée.

**II) Section d'investissement**

**A – Les Dépenses**

Le volume des dépenses d'investissement est en augmentation et passe de 717 047 € (chiffre 2015) à 779 167 €, les élus ayant fait le choix de maintenir un certain niveau d'investissement afin de pénaliser le moins possible les entreprises.

Les principales dépenses :

- Achat d'un véhicule électrique 20 000 €
- Début des études concernant la construction du centre de loisirs 66 000 €
- Travaux de voirie (rue Anatole France à Is-sur-Tille) 246 100 €
- Mise aux normes des cuves de carburant à l'aérodrome 35 000 €
- Travaux sur diverses infrastructures 11 000 €
- Matériel divers (communautaire et pédagogique) 4 600 €
- Matériel informatique pour 6 800 €
- Communication (divers panneaux et site internet) : 11 800 €
- Groupement de travaux annuels (concerne les communes membres qui remboursent intégralement les montants) : 120 000 €
- Opérations financières (dont capital des emprunts) : 132 799 €
- Déficit d'investissement reporté (constaté au compte administratif 2015) pour 110 668 €

## **B – Les Recettes**

Les recettes de la section d'investissement s'établissent de la manière suivante :

- 71 111 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 122 500 € proviendront de subventions et fonds de concours
- 58 110 € découleront de la dotation aux amortissements
- 120 000 € seront remboursés par les communes sur le groupement de travaux
- 282 378 € résulteront du versement de la section de fonctionnement.

Cette année, comme cela a déjà été le cas en 2015, il n'est pas prévu d'avoir recours à un emprunt pour financer les investissements.

## **LES BUDGETS ANNEXES**

### **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Ce budget doit s'équilibrer sans versement du budget principal.

Cette année, il est prévu de contrôler le bon fonctionnement de 350 assainissements non collectifs. Le nombre de contrôles réalisés et refacturés permettra de résorber le déficit du service.

En investissement, poursuite, dans le cadre du dispositif mis en place par l'agence de l'eau, des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

### **Immeuble Trésorerie**

Un léger déficit lié aux travaux d'aménagement de l'entrée du bâtiment pour lesquels aucun emprunt n'avait été contracté subsiste (3 883 €). Les loyers versés par le Trésor Public compensent l'entretien courant du bâtiment.

### **Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel**

L'année 2016 sera consacrée à la commercialisation des terrains de la zone en un seul bloc afin d'éteindre la dette.

Un versement du budget principal de 170 000 € vient compenser les annuités d'emprunts (140 000 €) et une partie du déficit.

Il est précisé que ce budget est impacté par des opérations d'ordre budgétaire à hauteur de 157 362 € (écritures entre les différentes sections).

### **Office de tourisme**

#### Fonctionnement :

Outre le fonctionnement de l'office, ce budget intègre l'organisation de manifestations (marché gourmand, fête de la truffe, marche pédestre...)

Ce budget annexe est équilibré par un versement du budget principal d'un montant de 84 432 € (même montant qu'en 2015).

#### Investissement :

Renouvellement d'un poste informatique

### **Ecole de musique**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 269 266 €

Poursuite des projets « musiques actuelles » et « cirque ». La participation du budget principal s'élève à 103 159 € (1 946 € de moins qu'en 2015).

Des solutions sont étudiées afin de maîtriser les dépenses de personnel et d'optimiser le nombre d'heures de cours dispensés.

**Ces différents budgets sont tenus à la disposition des administrés qui peuvent venir les consulter au siège de la Covati 4 allée Jean Moulin à Is-sur-Tille.**